



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Irlande

Correspondant national

Nom Prénom : **MURPHY Caroline**
Profession : **National correspondent**
Organisation : **Ireland**
E-mail : **camurphy@justice.ie**
N° Téléphone : **+353 1 602 8468**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

4 581 269

2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	73 332 000 000
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

3) PIB par habitant (en €)

34 892

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

36 371

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

NAP

A.1

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:

Central Statistics Office and Department of Finance

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	148 722 000
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	52 943 000
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	5 457 000

3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	180 000
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	17 972 000
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	57 163 000
6. Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1 172 000
7. Autres (Veuillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	13 835 000

7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :

The figures above reflect the budget for 2010.

8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour tenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- en matière pénale ?
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

Family Law Proceedings are exempt from court fees.

9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)

47 325 000

10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)

NA 2 540 438 000

11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.

Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Oui
Ministère public	Oui
Système pénitentiaire	Oui
Service de probation	Oui
Conseil de la justice	Non
Protection judiciaire	

de la jeunesse	Oui
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Oui
Autres	Oui

Commentaire :

Q11 : Ireland does not have a Judicial Council, however, the costs of the Judiciary are included under Q 10

12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en € - Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	87435000	54967000	32468000

13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

Montant 43 854 000

Commentaire :

14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Non	Non	Non	Non
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Oui	Non	Oui	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Oui
Autre	Non	Non	Non	Non

15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :

Inspection Body - Comptroller and Auditor General and the Public Accounts Committee

Other: Minister of Finance in relation to Judicial salaries courts service Board

A.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.

Department of Justice & Equality, Courts Service, Legal Aid Board, Director of Public Prosecutions

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui

17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Oui	Oui

Commentaire :

Legal Aid can cover the cost of expert reports, production of documentation, legal fees and necessary incidental expenses.

20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]

Nombre

Total	64706
en matière pénale	55412
en matière autre que pénale	9294

Commentaire :

In other than criminal cases the number of legal aid certificates granted in 2010 was made up as follows:

Legal Services Certificates 3,154 in house solicitors all courts.

Delegated Certificates 841 in house solicitors attending the District Court

PP Scheme Certificates 5,220 private practitioners attending the District Court

79 private practitioners attending the Circuit Court

This figure may include certificates not taken up, as well as cases where legal aid was granted and the matter was settled out of court prior to hearing.

21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Oui

Commentaire :

Legal advice is available to a victim in a prosecution for certain sexual offences who wish to seek advice about the matter.

Legal aid is available to a victim in certain sexual assault cases where the prior sexual history of the complainant is being raised by a person accused of one or more of the following offences:

a rape offence;
 aggravated sexual assault;
 aiding, abetting, counselling and procuring aggravated sexual assault;
 aiding, abetting, counselling or procuring attempted aggravated sexual assault;
 incitement to aggravated sexual assault; or
 conspiring to commit any of the foregoing offences.

A person who seeks to avail of this service does not have to undergo a means test or pay a contribution.

22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

Oui

Non

23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte

"commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies. Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	0	0
en matière autre que pénale ?	18000	320000

Commentaire :

Q 22: The Court assigns, but in practice defenders are free to choose.

In other than criminal cases, you must satisfy a means test and your annual disposable income must be less than €18,000.

In other than criminal cases, your capital resources, other than your home, are taken into account also when assessing financial eligibility. If the value of those resources exceeds €320,000, you will not qualify for legal services from the Board

24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte (tribunal/organe externe)?

26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

- Oui
 Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:

en matière pénale ?	No
en matière autre que pénale ?	Yes

B.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Generally, the unsuccessful party to civil proceedings will be liable to pay the costs of the successful party (costs follow the event), save where the court for special and express reason otherwise determines.

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:

Department of Justice & Equality, Legal Aid Board, Courts Service

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :

- | | | |
|---|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.irishstatutebook.ie |
| <input type="checkbox"/> à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.courts.ie |
| <input type="checkbox"/> à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne) ? | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.courts.ie |

Commentaire :

29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

There is a national freephone number (116006) for contacting the Crime Victims Helpline, where general and specific advice is available and referral to specialist agencies is given.

There are free general and specialist victim services available across the country, with many of them funded by the Commission for the Support of Victims of Crime.

The Victims Charter and Guide to the Criminal Justice System are available to download on www.victimsofcrime.ie and describe the criminal justice system from a crime victim's point of view. It sets out rights and entitlements to the services given by the various state agencies working with crime victims.

31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Non	Non	Non
Enfants (témoins ou victimes)	Oui	Oui	Oui
Victimes de violence domestique	Oui	Non	Non
Minorités ethniques	Non	Non	Non
Personnes handicapées	Non	Oui	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Oui
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Non	Non	Non

Commentaire :

32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quels types d'infractions
 The Criminal Injuries Compensation tribunal

33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:

- un dispositif public ?
 des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?
 un dispositif privé ?

34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

However, the Office of the Director of Public Prosecutions provides a range of supports/services detailed on their website and specifically within the booklet entitled 'Going to Court as a Witness'.

36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?

Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".

- Oui
 Non
 NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

Victims may ask the Office of the Director of Public Prosecutions to reconsider its decision to discontinue proceedings.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?
 condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

N/A

38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des parties
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

The Irish Courts Service has conducted different types of evaluations and surveys. The Courts Service conducts satisfaction surveys among court users/visitors to the courts, the last such survey being conducted in 2010. In the 2010 survey, 569 respondents participated in the survey which ran from 2nd July to 10th August 2010 through the Courts Service website. Court users were offered questionnaires to complete based on whether they were external users (visitors to court offices, legal practitioners, members of user groups and jurors) or internal users (staff). The questionnaires were all completed on-line. By way of example, items on which the category "visitors to a court office" were asked to respond were as follows:

- Court offices are easily accessible
- Court office opening hours meet my needs
- Courts Service staff are knowledgeable
- Courts Service staff are courteous
- Information / service is provided in a timely manner
- There is sufficient information for court users on the website and in leaflet form
- The Courts Service should put more court forms on the website
- Court facilities meet my needs

The total of 568 responses comprised 197 from the bar associations / legal professionals, 173 from visitors to court offices (includes some legal professionals), 26 from user group members and 165 from staff. As in 2008, there were only 7 responses from jurors, which is not statistically significant (alternative methods of harvesting juror comment are required).

Results were collated independently by the Public Appointments Service on behalf of the Courts Service.

External contractors were engaged in 2007 to carry out a "Mystery Shopper" survey of services provided by the Courts Service staff in offices nationwide.

The Courts Service also maintains a number of court user groups at jurisdiction and office level to obtain regular feedback from court/court office users on the standard of service provided and to receive suggestions for improvement in service/procedures.

39) Si possible, veuillez préciser :

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Oui	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Non

40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une

affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?

- Oui
 Non

41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Délai pour répondre (par exemple pour accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
Tribunal concerné	Non	Non	Non
Instance supérieure	Non	Non	Non
Ministère de la Justice	Non	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Non	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non	Non

Commentaire :

A Judicial Council Bill is in the course of being drafted with a view to being published in early 2013. Under the Bill, members of the public will be provided with a framework through which they can pursue allegations of judicial misconduct. This will be centred on a definition of a breach of judicial conduct. A Judicial Council is to be established with responsibility for ensuring high standards of conduct among judges. The Judicial Council will also be more broadly supportive of excellence in the exercise by judges of their judicial functions. The work of the Judicial Council will be supported by a structure which will include a committee with specific responsibility for judicial conduct. This will be tasked, among other things, with the consideration and investigation of complaints.

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	3
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	1
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	119

43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	1
Tribunaux commerciaux	NAP
Tribunaux du travail	NAP
Tribunaux des affaires familiales	NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	NAP
Tribunaux administratifs	NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NAP
Tribunaux militaires	NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	1

Commentaire :

Other than distinctions between jurisdictional levels there is no specialisation - all judges deal with all types of cases. The number of first instance Courts as legal entities is 3. There has been no change in

relation to this position.

44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The number of venues in which the District Court sits has been reduced in recent years. 58 venues have been closed in the past four years with at least 15 more to close in 2012. A further review of venues is under way. A small number of Circuit Court venues have also closed.

Proposals have been made for the introduction of a Court of Appeal to relieve the Supreme Court of a substantial proportion of its appellate jurisdiction. Implementation of this proposal is contingent on the receipt of approval by referendum of an amendment to the Constitution for the purpose.

45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance.	117
le licenciement	NAP
le vol avec violence	115

Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :

"Small claim" includes a business small claim and a consumer small claim

"Consumer small claim" means a civil proceeding instituted

(1) in relation to a consumer contract, by the consumer against the vendor in respect of any goods or service purchased, which is not a claim—

(a) arising from an agreement to which the Consumer Credit Act 1995 applies, or

(b) arising from an alleged breach of a leasing agreement,

(2) in relation to a tort, by the claimant (not being a body corporate) against the respondent in respect of minor damage caused to property belonging to the claimant but excluding personal injuries,

(3) in relation to a tenancy, by the tenant (not being a body corporate) against the landlord in respect of the non-return of any sum paid by the tenant as rent deposit or any such sum known as "key money" unless such claim is a dispute that may be referred to the Private Residential Tenancies Board under Part 6 of the Residential Tenancies Act 2004,

provided that in every such case the amount of the claim does not exceed the sum of €2,000.00.

"Business small claim" means a civil proceeding instituted under this Order by a business purchaser against a business vendor in relation to a contract in respect of any goods or service purchased, but excluding any claim—

(a) arising from an agreement to which the Consumer Credit Act 1995 applies, or

(b) arising from an alleged breach of a leasing agreement, or

(c) for debt or liquidated damages,

provided that in every such case the amount of the claim does not exceed the sum of €2,000.00.

Veillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :

Courts Service

3. 1. 2. Juges et personnels non-juges

46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010)

(veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Veillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.

[Veillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.]

Veillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	147	112	35
1. Nombre de juges professionnels de première instance	102	74	28
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	37	32	5
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	8	6	2

Commentaire :

Figures correct at 1st Jan 2010

There are 4 categories of Judges, Supreme, High, Circuit & District Court Judges.

1 = District & Circuit Court Judges -

Total number of Circuit Court Judges was 38 = 26 male and 12 female.

Total number of District Court Judges was 64 – 48 male and 16 female.

47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	4	3	1
1. Nombre de président(e)s de	3	2	1

tribunaux de première instance			
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	NAP	NAP	NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	1	0

48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.

Donnée brute NAP
 Si possible, donnée en équivalent temps plein NAP

Commentaire :

All judges are full time and there are no judges sitting on an occasional basis in Ireland.

49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée brute NAP

50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

Cases classed as non-minor offences under the Constitution or in which either the accused or the prosecution has exercised an entitlement to have the case tried before a jury. Indictable offences.

51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :

NA

52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5) Oui 1028

1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours. Oui 29

2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des Oui 891

procès verbaux, aide à la préparation de la décision)

- | | | |
|---|---|-----|
| 3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | 108 |
| 4. Personnels techniques | | NAP |
| 5. Autres personnels non juges | | NAP |

Commentaire :

53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

County registrars – senior professional legal officer in Circuit Court. Duties: adjudication on claims against immoveable property in proceedings for sale of such property; granting of orders for judgment in default; granting of pre-trial orders (e.g. discovery, joining of parties) and various types of order on consent;

Master of the High Court. Duties: granting of orders for judgment in default; granting of pre-trial orders (e.g. discovery, joining of parties) and various types of order on consent;

Examiner of the High Court. Duties - adjudication on claims against immoveable property in proceedings for sale of such property; adjudication on claims against company assets court proceedings to liquidate company; conduct of inquiries into next of kin of deceased persons ;

Official Assignee in Bankruptcy. Duties: adjudication on unsecured claims in personal insolvency proceedings; adjudication on secured claims against immoveable property in personal insolvency proceedings .

54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Support and maintenance of ICT systems (networks, case tracking systems, financial accounting and management applications) and provision of certain building maintenance and security services.

C.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Q 51 - 104,000 citizens were summoned for jury service, however, figures are not available on the number of citizens who actually served on juries.

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Courts Service

3. 1. 3. Procureurs et personnel

55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	90	41	49
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	NAP	NAP	NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	NAP	NAP	NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	NAP	NAP	NAP

Commentaire :

Total Staff at June 2012 - 196 Full Time Employees
which includes 90 Prosecutors staff and 106 Administrators

56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	1	1	NAP
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	1	1	NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	NAP	NAP	NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	NAP	NAP	NAP

Commentaire :

The Office of the Director of Public Prosecutions is an independent prosecution office established to enforce the criminal law in the courts. The Director of Public Prosecutions is the sole head of that office.

57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

- Oui
 Non

Nombre (en équivalent temps plein)

58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :

The conduct of prosecutions in Court is assigned to Counsel in private practice. In addition, solicitors in private practice are contracted to act as State Solicitors with a local prosecution function

59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

- Oui
 Non

60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

Nombre Oui 106

C.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veuillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60

Office of the Director of Public Prosecutions

3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies

61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Oui	Non	Non	Oui
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Oui	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Oui	Non
Autre	Non	Non	Non	Oui

Commentaire :

The Courts Service Board is assisted in evaluating expenditure of its budget by an Audit Committee and an independent audit unit. The Comptroller and Auditor General also has powers to enquire into the manner of expenditure of funds allocated to administration of the courts

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Traitement de texte	100% of courts
---------------------	----------------

Base de données électronique pour la jurisprudence	100% of courts
Dossiers électroniques	-10% of courts
E-mail	100% of courts
Connexion internet	100% of courts

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Enregistrement des affaires	100% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	-10% of courts
Système d'information financière	100% of courts
Vidéoconférence	-50% of courts

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Formulaire électronique	100% of courts
Site internet	100% of courts
Suivi électronique des affaires	-50% of courts
Registres électroniques	-50% of courts
Recouvrement électronique d'une petite créance	-10% of courts
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	-10% of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	+50% of courts
Vidéoconférence	-50% of courts
Autres moyens de communication électronique	100% of courts

65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.

	65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
	Oui	Non	Oui	Oui

Commentaire :

Re 65.2 The Judge is always in the courtroom. The accused may be heard through video link with the prison.

Re 65.3 Can be used for various types of pre-trial hearing (e.g. bail and remand applications) and taking of certain types of evidence at trial.

Re 65.4 Video conferencing and video display technology has been deployed extensively in the High Court (the highest first instance jurisdiction) and Circuit Court (the intermediate first instance jurisdiction) and in certain courtrooms in the District Court (the equivalent of magistrates level jurisdiction). Video conferencing is permissible in criminal proceedings under legislation for the following purposes -

- (a) for the hearing of evidence of certain types of witness (e.g. children and witnesses who are otherwise vulnerable) and where used, a video record must be kept;
- (b) for the hearing of certain types of pre-trial applications and appeals where the accused/convicted person is in prison custody.

Video conferencing is available for use in civil proceedings where the court directs that a party may participate, or that a witness may give evidence, by such means.

C.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Re Q.64 Electronic submission of small claims is a function allocated to the offices serving a single jurisdiction, viz. the District Court and is available nationwide, meaning it is available at more than 50% of court office locations

The Irish Courts Service has invested heavily in the deployment of digital audio recording (DAR) systems, which are now used to record all trials of, and appeals in, criminal proceedings in the Irish courts at indictment level. The courts employing this form of recording are the Supreme Court, Court of Criminal Appeal, Special Criminal Court, High Court (Central Criminal Court) and the Circuit Criminal Court and all main venues of the District Court (the latter being the equivalent of a magistrates court). To date, permanent DAR facilities have been installed in a total of 159 courtrooms in 105 locations throughout the country at the various jurisdictional levels, and a project has just been completed to test the use of DAR by means of a portable laptop in the venues used by the District Court on an occasional basis.

3. 2. Performance et évaluation

3. 2. 1. Performance et évaluation

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:
Courts Service Information Office collects statistical data.

67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:

Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).

- le nombre de nouvelles affaires ?
- le nombre de décisions rendues ?
- le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
- la durée des procédures (délais)?
- autre ?

Si autre, veuillez préciser :

69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?

Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).

- Oui
- Non

Veuillez préciser :

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :

- Oui
- Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :

- nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- affaires terminées
- affaires pendantes et stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- exécution des décisions pénales
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux

- coûts des procédures judiciaires
 autre

Si autre, veuillez préciser :

72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
 Non

75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 autre

Si autre, veuillez préciser :

76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):

- Conseil Supérieur de la Magistrature
 Ministère de la justice
 organe d'inspection
 Cour Suprême

- organe d'audit extérieur
- autre

Si autre, veuillez préciser :

The Courts Service Board has overall authority in the management and administration of the Courts Service

78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?

- Oui
- Non

80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

Court waiting times, from decision of parties to refer a case to trial to the actual trial date, are the subject of annual reporting by the Courts Service.

82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?

Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.

- Oui
- Non

Veuillez préciser la fréquence de l'évaluation:

83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

The computer system of the Office of the Director of Public Prosecutions records the number of files as they are received, the decision made, whether further information is being sought and highlights the cases where a decision is not made within 3 months. Unit Heads in the Office also monitor and evaluate the work of prosecutors operating under their units.

C.4

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux**

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Informations générales

84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	NA	NA	NA	NA
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	NA	NA	NA	NA
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	NA	NA	1	NA

Veuillez préciser les sources :

In 2010, there was a judgment against Ireland establishing a violation: *Mc Farlane v Ireland*. The State was found to be in violation of Article 6(1) (criminal delay) and Article 13 (lack of an effective remedy).

The Court's annual statistics record that there were no friendly settlements.

There was one decision to strike out a case as inadmissible: *Stapleton v Ireland*. This case concerned surrender of a person to the UK in the course of extradition proceedings where it was alleged they would not get a fair trial. At issue was an alleged delay by the UK authorities in prosecuting offences. This falls outside the remit of the questionnaire.

Source: Department of Foreign Affairs

D.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Q 83 Challenges can be made for a range of reasons for which there is no statistical breakdown.

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
- en matière pénale ?
- en matière administrative ?
- il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

Where urgent matters arise it is open to any party to the case to make an application to the court for an earlier hearing date.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?
- il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

In the District Court, civil cases (up to a value of €6,300 approx.) are tried summarily without the need for pre-trial pleadings, and minor offences are tried summarily generally on oral evidence only.

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

In civil cases, issues of fact or law can be agreed by the parties in advance of trial. Parties in High Court cases can agree on timeframes for lawyers to make submissions and on dates of hearings, which Judges will enforce.

4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

90) Note:

Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres – tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.

91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.

Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables

de distinguer affaires administratives et affaires civiles.

Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7) *	NA	NA	NA	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NAP	NAP	NAP	NAP
4. Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NAP	NAP	NAP	NAP
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	NA	NA	NA

92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

The figure for resolved cases includes all non-criminal business dealt with in the District Court in 2012 inc. civil, family law and licensing

93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010

Nombre total d'affaires pénales (8+9)	NA	NA	NA	NA
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	4 213	NA
9. Petites infractions	NA	NA	458 282	NA

95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative).

Veillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :

Severe criminal cases include all cases required to be tried on indictment (e.g. robbery (i.e. stealing with force/threat of force), assault causing serious harm, rape, aggravated sexual assault, manslaughter , murder).

Misdemeanour and /or minor criminal cases include all cases triable summarily (e.g. common assault, public order offences, burglary or theft in other than aggravated circumstances).

96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.

97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	NA	NA	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non	NAP	NAP	NAP	NAP

contentieuses)				
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	NA	NA	NA

98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	4 144	5 847	6 258	3 733
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

The figures concerned consist of the totals of (a) criminal appeals to the Circuit Court from the District Court and (b) appeals to the Court of Criminal Appeal from the Circuit Criminal Court and the Central Criminal Court

99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	NA	NA	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NA	NA	NA	NA
5. Affaires relatives au registre du commerce	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NA	NA	NA	NA
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	NA	NA	NA

100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	NA	NA	NA	NA
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

The Supreme Court is the final court of appeal. It exercises jurisdiction in respect of civil appeals from cases tried by the High Court at first instance.

101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	NA	3 381	3 113	NA
Licenciements	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	36	41	NA

102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Licenciements	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	NA	NA

103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

The applicant lodges an application for a divorce decree , specifying the grounds on which the decree is sought and the facts supporting the application and relevant to the issues of maintenance, custody, access etc. (as appropriate). If the respondent opposes the application he/she must enter a defence/answer within a specified time from service on him/her of the application.

Article 41.3.2° of the Irish Constitution provides that a court may grant a dissolution of marriage where, but only where, it is satisfied that
i. at the date of the institution of the proceedings, the spouses have lived apart from one another

for a period of, or periods amounting to, at least four years during the previous five years,
 ii. there is no reasonable prospect of a reconciliation between the spouses,
 iii. such provision as the Court considers proper having regard to the circumstances exists or will be made for the spouses, any children of either or both of them and any other person prescribed by law, and
 iv. any further conditions prescribed by law are complied with.

Hence, even where the parties consent to a divorce decree, the court is required to enquire as to whether proper provision exists or will be made for a spouse or dependant.

**104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ?
 Veuillez décrire la méthode de calcul.**

From the time that papers are lodged in the court, there may be significant delays which have nothing to do with the courts, before the legal teams, prosecutors, etc actually seek a date for hearing of the case. It is not possible to calculate the length of proceedings using the definition set out above

105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

The Director of Public Prosecutions has no investigative function. The Director determines the appropriate charge and prosecutes the case in court. The Director may appeal a decision of the court on a point of law or where a sentence imposed is considered unduly lenient. The Director may end proceedings in a case without a judicial decision.

In addition to ending a case without judicial decision, the Office of the DPP can recommend a number of non judicial disposals, including Garda cautioning and juvenile diversion.

106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	15 952	4 412	7 764	NA

108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre
Total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3)	4 412
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	NA
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	NA
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NA

109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

- Oui
 Non

D.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Q 109 - only in the most serious of such cases , including Causing Death by dangerous driving will the Office receive files, in the vast bulk of all motoring cases the Gardai will prefer charges without reference to the Office of the Director of Public Prosecutions.

Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.

Courts Service, Director of Public Prosecutions

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Recrutement et promotion

5. 1. 1. Recrutement et promotion

110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

Judges are appointed to office by the President of Ireland on the advice of the Government.

The Judicial Appointments Advisory Board was established pursuant to the Courts and Court Officers Act, 1995. The purpose of the Board is to identify persons and inform the Government of the suitability of those persons for appointment to judicial office.

The Board consists of:

- the Chief Justice; who is Chairperson of the Board;
 - the President of the High Court;
 - the President of the Circuit Court;
 - the President of the District Court;
 - the Attorney General;
 - a practising barrister who is nominated by the Chairman for the time being of the Council of the Bar of Ireland;
 - a practising solicitor who is nominated by the President for the time being of the Law Society of Ireland; and
 - not more than three persons appointed by the Minister for Justice & Equality, (hereafter "the Minister"), which are persons engaged in or having knowledge or experience of commerce, finance, administration, or persons who have experience as consumers of the service provided by the courts that the Minister considers appropriate.
- A person appointed to be a member of the Board by virtue of a nomination by the Chairman of the Bar Council or by the President of the Law Society and persons appointed by the Minister are members of the Board for a period not exceeding three years and any such persons so appointed shall be eligible for re-appointment to the Board.

In relation to the position ordinary judge of the Courts, the following applies:

- In advising the President of Ireland in relation to the appointment of a person to judicial office, the Government shall firstly consider for appointment those persons whose names have been recommended to the Minister of Justice & Equality by the Judicial Appointments Advisory Board. (Applicants are Barristers and Solicitors of at least 10 or 12 years standing as appropriate to the jurisdiction).
- Barristers and Solicitors of at least 10 or 12 years standing (as appropriate to the jurisdiction) may also be recommended directly by the Government for appointment by the President.
- Serving Judges may be elevated without applying to the JAAB.

111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de

recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de juges?
- Une instance composée seulement de non juges?
- Une instance composée de juges et de non juges?

Veillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

see previous answer.

112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

See answer to 110 above.

The Government is empowered to advise the President of Ireland to appoint a judge to a more senior judicial office.

113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

See previous answer. No criteria are expressly prescribed by legislation for the appointment of a judge to a more senior judicial office.

114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

- Oui
- Non

115) Le statut du ministère public est-il:

- Indépendant?
- Sous l'autorité du ministre de la Justice?
- Autre?

Veillez préciser:

116) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si "autres", veuillez préciser:

117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de procureurs ?
 Une instance composée seulement de non procureurs?
 Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:

120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- Oui
 Non

121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
--	--

NAP

123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

Prosecutors initial appointment is subject to a probationary period of 12 months. Having completed probation, the appointment is confirmed and is for an undetermined period. As with all public servants, prosecutors are subject to normal disciplinary procedures up to and including dismissal for stated misbehaviour.

124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	1

125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

- Oui
 Non

Veuillez indiquer la durée du mandat (en années)

E.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
 - les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

5. 2. Formation

5. 2. 1. Formation

127) Formation des juges

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	Compulsory
---	------------

Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	No training offered
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Compulsory

128) Fréquence de la formation continue des juges:

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Annual
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Annual

129) Formation des procureurs

Formation initiale	Compulsory
Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Compulsory
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Compulsory

130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Occasional (e.g. at times)

Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

Occasional (e.g. at times)

131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ? Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	Non	Non	Oui
Une institution pour les procureurs	NA	NA	NA
Une institution commune pour juges et procureurs	NA	NA	NA

Commentaire :

The Committee for Judicial Studies has responsibility for the ongoing training of the Judiciary

The function of the Committee for Judicial Studies (previously known as the Judicial Studies Institute) is to organise conferences, seminars and lectures on legal subjects for members of the judiciary. The object is to enhance knowledge and understanding of law and legal principles among judges with particular regard to new developments in the law, including legislation. Among its main activities is the organisation of the annual judicial conferences for judges of the Superior Courts, the Circuit Court and the District respectively, and an annual national conference for judges of all courts. Seminars on discrete topics are also organised for each jurisdiction. The Institute nominates judges to attend international conferences on legal topics where relevant. The Board of the Institute meets once every six weeks approximately.

The website is available at www.jsijournal.ie

Nature of the training of judges. Is it compulsory?

Section 19 of the Court & Court Officers Act 1995 requires a person who wishes to be considered for appointment to judicial office to undertake in writing to the Board his or her agreement, if appointed to judicial office, to take such course or courses of training or education, or both, as may be required by the Chief Justice or the President of the Court to which the person concerned is appointed.

E.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 3. Exercice de la profession

5. 3. 1. Exercice de la profession

132) Salaires des juges et des procureurs.

	Salaires annuel brut (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaires annuel net (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au	147 961	0

début de sa carrière		
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	257 872	0
Procureur au début de sa carrière	33 576	
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	0	0

Commentaire :

133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Non	Non
Recherche et publication	Non	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Oui

136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

Judges from time to time address conferences, give lectures without remuneration. The Constitution precludes judges from holding any other remunerated position but they are not precluded, for example, from receiving royalties on textbooks they have published.

137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Oui	Oui
Consultant	Oui	Oui
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :

Staff of the Office of the Director of Public Prosecutions may not engage in any outside employment which would be in conflict with their position in the Office. No position in a political organisation may be held by staff.

139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période donnée) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

5. 4. Procédures disciplinaires**5. 4. 1. Procédures disciplinaires****140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?**

- Citoyens
 Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
 Cour suprême
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire
 Médiateur
 Parlement
 Pouvoir exécutif
 Autre ?
 Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

*Comment: Article 35.4 of the Constitution provides as follows:

"1° A judge of the Supreme Court or the High Court shall not be removed from office except for stated misbehaviour or incapacity, and then only upon resolutions passed by Dáil Éireann [Lower House of Parliament] and by Seanad Éireann [Upper House of Parliament] calling for his removal.

2° The Taoiseach [Prime Minister] shall duly notify the President [i.e. of Ireland] of any such resolutions passed by Dáil Éireann and by Seanad Éireann, and shall send him a copy of every such resolution certified by the Chairman of the House of the Oireachtas [Parliament] by which it shall have been passed.

3° Upon receipt of such notification and of copies of such resolutions, the President shall forthwith, by an order under his hand and Seal, remove from office the judge to whom they relate."

Judges of the Circuit Court and District Court have been given by statute tenure equivalent to that of their counterparts in the Supreme Court and High Court.

141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix multiples possibles) :

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

Disciplinary proceedings may be initiated against prosecutors by their professional bodies, the Law Society of Ireland and the Bar Council of Ireland.

142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ?

(plusieurs options possibles)

- Cour suprême
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	0	0
1. Faute déontologique	0	0
2. Insuffisance professionnelle	0	0
3. Délit pénal	0	0
4. Autre	0	0

Commentaire :

145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	0	0
1. Réprimande	0	0
2. Suspension	0	0
3. Révocation	0	0
4. Amende	0	0
5. Diminution de salaire temporaire	0	0

6. Rétrogradation de poste	0	0
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	0	0
8. Démission	0	0
9. Autre	0	0

Commentaire :

E.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Veillez indiquer les sources aux questions 144 et 145

Department of Justice & Equality, Director of Public Prosecutions

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession et formation

6. 1. 1. Statut de la profession et formation

146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.

10 933

147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice

NA

149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :

- Affaires civiles
 Affaires pénales - Défendeur
 Affaires pénales - Victime
 Affaires administratives
 Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

Revenue Officials, Trade Union Officials and family members may all appear in limited circumstances.

While solicitors are engaged in all cases, a barrister will appear as an advocate for the client when instructed by the client's solicitor to do so. Solicitors have had full rights of audience in all courts since the early 1970s.

150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

In Ireland, while in practice lawyers do specialise, there is no specific recognition of such speciality, much less any compulsory training in specialism.

152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

Oui

Non

153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Various professional qualifications are offered by the Law Society of Ireland in respect of particular fields of practice as a solicitor.

In order to acquire the degree of Barrister at Law (BL) an applicant must first pass an entrance examination to the Kings Inn, which is responsible for the training of barristers. The successful completion of a one year full time vocational course leads to the BL Degree.

F.1

Veillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

Incorporated Law Society of Ireland

Bar Council of Ireland

6. 2. Exercice de la profession

6. 2. 1. Exercice de la profession

154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?

Oui

Non

155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

Oui

Non

156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

Oui, la loi contient des règles

- Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles
- Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

F.2

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

Fees are freely negotiated but the State sets the fees in criminal and civil legal aid cases". In the case of a dispute on fees the paying party has the entitlement to an independent adjudication of fees by a court official. (Cf CN 11/07)

6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires

6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires

157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
- Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

The Bar Association of Ireland sets standards of practice and procedures for barristers. The Incorporated Law Society of Ireland sets standards of practice and procedures for solicitors

158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
- le législateur ?
- autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

The Bar Association of Ireland sets standards of practice and procedures for barristers. The Incorporated Law Society of Ireland sets standards of practice and procedures for solicitors

159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- la prestation de l'avocat ?
- le montant des honoraires ?

Veuillez préciser :

Barristers – complaints about performance and fees can be made to the Barristers' Professional Conduct Tribunal and the Professional Conduct Appeals Board. Both bodies have a majority lay representation.

Solicitors – complaints about performance and fees can be made to the Incorporated Law Society of Ireland and in matters of misconduct to the Solicitors Disciplinary Tribunal. The President of the High Court has oversight of solicitor disciplinary proceedings.

160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

- le juge

- le ministère de la justice
 une instance professionnelle
 autre

Si autre, veuillez préciser :

See q 158 and the Solicitors Disciplinary Tribunal

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	160	160	0	0	0

Commentaire :

This figure relates to disciplinary proceedings arising out of complaints made to the Society. It does not therefore include proceedings taken against solicitors due to financial irregularities. This figure covers the period 1 September 2010 to 31 August 2011. The Society does not take disciplinary proceedings arising out of complaints of inadequate professional services. The statistic above does not include service complaints or complaints of a minor nature.

162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

In 2010, the Solicitors Disciplinary Tribunal recommended to the High Court that eight individuals should have their names struck off the Roll of Solicitors, that two be suspended from practice, and that seven have their practising certificates limited. In addition to the recommendation that the respondent be struck off, the tribunal has, in certain circumstances, recommended to the High Court that the papers be referred onwards to the Director of Public Prosecutions. The High Court has made two such orders. The tribunal made findings of misconduct in respect of 63 separate applications; however, as multiple applications were made to the tribunal in respect of some respondents the actual number of individual respondents in such cases was 48, of which 17 individual respondents were referred to the President of the High Court.

F.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168

[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]

- Oui
 Non

164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Oui	Oui	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Oui	Oui	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Oui	Non	Non

165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :
 Family Law proceedings

166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :

25

167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire

Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:

Nombre total (1+2+3+4+5)	NAP
1. les affaires civiles	NAP
2. les affaires familiales	NAP
3. les affaires administratives	NAP
4. les affaires de licenciements	NAP
5. les affaires pénales	NAP

Commentaire :

Court procedures allow for other forms of ADR but do not prescribe the other options which may be availed of. One developing area within ADR is collaborative law, involving lawyers for the respective parties seeking to collaborate on reaching a resolution. In this method, the collaborating lawyers do not act for their respective clients should the dispute proceed to litigation.

The Arbitration Act 2010 came into effect on 8 June 2010 It applies to all arbitrations beginning on or after that date. The Act replaces the Arbitration Acts 1954 to 1998 and adopts the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) Model Law on International Commercial Arbitration. The UNCITRAL Model Law represents a global consensus on principles to be applied in respect of international arbitration.

168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.

Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Oui
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Oui
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Oui

Commentaire :

Court procedures allow for other forms of ADR but do not prescribe the other options which may be availed of. One developing area within ADR is collaborative law, involving lawyers for the respective parties seeking to collaborate on reaching a resolution. In this method, the collaborating lawyers do not act for their respective clients should the dispute proceed to litigation.

G.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges
et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Q 166 - There are 25 accredited family mediators working for the Family Mediation Service. Numbers of other accredited mediators is not available.

Veuillez indiquer les sources des réponses à la question 166

Family Mediation service

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

170) Nombre d'agents d'exécution

40

171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

The sheriffs in Dublin and Cork (4) are solicitors in private practice appointed by the Government. The sheriffs in the other 24 counties are solicitors who combine their work as County Registrars with that of sheriff. There are also 12 Revenue Sheriffs who collect monies from defaulting tax payers.

172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?

- Oui
 Non

173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 NAP (la profession n'est pas organisée)

174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- Oui
 Non

175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

- Oui
 Non

176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

- Oui
 Non

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :

Q172: There is a requirement for five years practise as a solicitor or barrister

Department of Justice & Equality

8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution

177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

A Joint Committee comprising representatives of the Department of Justice, The Revenue Commissioners, and the Sheriffs Association has agreed a voluntary code of conduct.

180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

- un organisme professionnel
 le juge
 Ministère de la Justice

autre

Si "autre", veuillez préciser :
see Q179

181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :
The onus is on the party who obtained the court decision to select and implement an enforcement mechanism.

182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser:

Effectiveness of execution is hampered by lack of resources both human and financial leading to delays and failure to execute sometimes until assets may be dissipated or removed.

184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
- pour les affaires administratives ?

186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?

- entre 1 et 5 jours
- entre 6 et 10 jours
- entre 11 et 30 jours
- plus

Si plus, veuillez préciser

NA

187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
1. pour faute déontologique	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
2. pour insuffisance professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
3. pour délit pénal	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
4. Autre	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0

Commentaire :

188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
1. Réprimande	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
2. Suspension	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
3. Révocation	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
4. Amende	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
5. Autre	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0

Commentaire :

H.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes

majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :**

Department of Justice & Equality

8. 2. Exécution des décisions pénales**8. 2. 1. Exécution des décisions pénales****189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)**

- Juge
 Procureur
 Services pénitentiaire et de probation
 Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

An Garda Siochana (Police Force)

190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%
 50-79%
 moins de 50%
 ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:

Courts Service internal evaluation – recovery rate averaged 73% in 2010.

The Courts Service in conjunction with the Department of Justice and Equality entered into a contract with an external service provider to outsource the collection of certain outstanding fines in mid 2010

H.2**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

9. Notaires

9. 1. Notaires

9. 1. 1. Notaires

192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197

- Oui
 Non

193) Les notaires ont-ils un statut :

Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

privé (sans contrôle d'une autorité publique)?		NAP
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> nombre	196
public?		NAP
autre ?		NAP

Commentaire :

194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

The Chief Justice is responsible for appointing notaries.

I.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Source of info for answering Q193: The Faculty of Notaries Public in Ireland

10. Interprètes judiciaires

10. 1. Interprètes judiciaires

10. 1. 1. Interprètes judiciaires

197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
 Non

199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

NA

200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.

- Oui pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non

Commentaire :

The Courts Service has a contract with a company to supply interpreters for court proceedings as required.

J.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :

Courts Service

11. Experts judiciaires

11. 1. Experts judiciaires

11. 1. 1. Experts judiciaires

202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):

- "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

- Oui
- Non

204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
- Non

205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.

NA

206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

Expert witnesses are expected to provide impartial expert evidence to the court. The court will, where necessary and in consultation with the parties, determine the time required for the provision of a report or evidence.

207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?

- Oui pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non .

Commentaire :

The parties to a case employ expert and technical witnesses. The Courts Service provides legal researchers and judicial assistants ("Judicial Fellows") to assist the judge in researching the law which (s) he may require to apply in coming to a decision

K.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Q202: Experts on foreign law may called in evidence as to the law of the foreign jurisdiction concerned on a point of law, where appropriate.

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :

Department of Justice & Equality

12. Réformes envisagées

12. 1. Réformes envisagées

12. 1. 1. Réformes

208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux

2. Budget

3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

4. Conseil supérieur de la Magistrature

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération

7. Exécution des décisions de justice

8. Médiation et autres ADR

9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire

10. Autres

1. Given the current economic situation in which Ireland finds itself, the budget for the justice sector, including the courts, is likely to face significant reductions (particularly in terms of staffing and capital) over the next number of years. All areas of Government will be subject to budgetary reductions.

2.The Government recently approved proposals to hold a referendum to amend the Constitution. The amendments, if passed, would allow for reforms of Court structures, including establishment of a civil court of Appeal.

3.The Government is committed to establishing a Judicial Council and a judicial conduct regime. A draft legislative Bill is due to be published in early 2013.